



Fraternité - Travail – Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE

Secrétariat Général

Direction de la Communication,
de l'Information et des Relations Publiques

Procès-verbal de réunion

L'an deux mil dix-neuf et le cinq novembre s'est tenue sous la présidence du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, dans les locaux de l'Agence Centrale de Gestion des Saisies, des Confiscations, des Gels et des Recouvrements d'Avoirs (ACGSCGRA), la réunion de travail avec les responsables de ladite Agence et ceux de la Cellule Nationale de l'Entraide Pénale et de la Coopération Judiciaire.

A l'entame de son propos, le ministre de la justice, après une visite des locaux, a à son nom et au nom de la délégation qui l'accompagne, tenu à remercier les responsables de ces deux structures. Il a aussi remercié les responsables de l'AJUSEN présents à cette visite, l'UE, et l'AFD pour leur soutien tant en logistique qu'en moyens de fonctionnement à ces structures.

Le ministre qui porte beaucoup d'intérêt à ces deux services a donné d'abord la parole au Directeur de l'Agence pour expliquer ses missions et ses réalisations notamment l'état des recettes versées au trésor ou à la CDC, les biens actuellement saisis. Il a rappelé qu'aujourd'hui avec le contexte de la mobilisation des ressources, l'agence doit être un levier stratégique pour aider à bouleverser l'image caricaturale à tort ou raison donnée à la justice comme une institution budgétivore. L'exemple de la France qui, aujourd'hui mobilise assez de ressources doit nous inspirer a-t-il ajouté.

Pour sa part le DG de l'agence a fait un rappel historique de la création de l'Agence par décret en date du 13 Juillet 2017. Celle-ci a pour mission de gérer les biens impliqués dans la procédure pénale. Elle est sous la Co tutelle du Ministère de la Justice et celui des Finances. Il a aussi un Conseil d'administration comme instance suprême. Sa direction est subdivisée en trois pôles de compétence :

- **Le service Affaires Juridiques** dont le responsable a pour missions d'entrer en contact avec les greffiers en chef des différentes juridictions et de vérifier les décisions de confiscation;
- **Le service gestion des biens** qui a pour attributions de recenser tous les biens confisqués et saisis dans les unités d'enquête, les tribunaux et expliquer la procédure de vente aux enchères ;
- **Le service d'identification et d'investigation** dont le responsable a pour mission d'assister et d'orienter les Officiers de Police Judiciaire dans la manière de saisir et d'établir des procès-verbaux de qualité et surtout de bien conduire l'enquête patrimoniale et établir les fiches d'identification immobilière.

Ensuite un tableau de bord de recettes a été exposé par le Directeur Général faisant ressortir un chiffre de 165.000.000 versés au trésor et 30.000.000 versés à la Caisse de Dépôt et Consignation soit un total de 195.000.000 FCFA.

Cette somme est le produit des différentes ventes aux enchères réalisées juste après son installation en mars 2019 dans les entités administratives ci-après :

A Niamey :

Sur 130 motos confisquées la moitié a été vendue ;

Sur 64 véhicules 34 ont été saisis et 24 confisqués ;

La dernière situation à Niamey fait état de 150 motos et 50 voitures saisies par le Tribunal de Niamey. Un huissier a été aussi commis pour inventorier les biens au niveau du service Central Anti-Terroriste.

A Agadez :

53 véhicules ont été vendus ;

A Dirkou :

59 véhicules ont été vendus.

L'agence étant jeune, les responsables sont en train de faire des efforts de communication pour qu'elle soit largement connue aussi bien des partenaires que du grand public. Des campagnes de sensibilisation de porte en porte ont été initiées et conduites par l'agence au niveau des juges, de toutes les brigades de Gendarmerie, du service anti-terroriste et autres unités d'enquête.

Par ailleurs au-delà des informations données relativement à l'organisation et aux missions de la Direction avec un organigramme simple, efficace et non budgétivore, des insuffisances ont été relevées et le Ministre de la justice a invité à mieux faire. Ainsi au regard de ces insuffisances des recommandations ont été formulées :

- Le renforcement de la sensibilisation de proximité à l'endroit des partenaires (Police, Gendarmerie et Douane) pour une meilleure appréhension de leur mission et une grande visibilité ;
- La nécessité d'accroître la collaboration avec la Direction Générale des Impôts, les notaires ;
- Les réquisitions au cadastre, à la mairie et dans les banques ;
- La production régulière des rapports d'activité trimestriels pour être examinés et adoptés par le Conseil d'administration ;
- La tenue régulière du Conseil d'administration ;
- La préparation du projet de budget de l'Agence autour de quatre-vingt millions ;
- La nécessité de modifier le Code de Procédure Pénale pour bien asseoir le fondement de la confiscation d'où l'urgence de proposer au ministre un projet de modification dans les meilleurs délais;
- La nécessité de disposer de registres physiques/ électroniques ou d'une banque de données pour le gel, la saisie, la confiscation et le recouvrement. ;
- La poursuite des discussions par le ministère de la justice avec le ministère des finances pour la rétrocession à la justice de 55% des produits de la vente des biens saisis et confisqués ;

- La nécessité d'avoir une plate-forme d'échange régulière avec les autres partenaires.

La parole a ensuite été donnée au coordonnateur de la Cellule Nationale de l'Entraide Pénale et de la Coopération Judiciaire qui a fait un exposé sommaire de sa structure. Cette cellule créée en novembre 2018 n'est véritablement rentrée dans sa phase opérationnelle qu'en mars 2019. Elle a pour mission l'entraide pénale c'est-à-dire, l'extradition, le transfèrement de détenus et le traitement des demandes sortantes et entrantes des Etats tiers avec lesquels on a une convention de coopération. Elle se charge aussi des projets d'accord de coopération, de la formation pour renforcer les capacités des magistrats, officiers de police judiciaire et des agents du ministère des affaires étrangères.

D'ores et déjà des sensibilisations ont commencé au niveau des tribunaux notamment à l'endroit des juges d'instruction car il est apparu au cours du temps de constater que beaucoup de saisies et confiscations viennent de l'étranger ; c'est le cas de la France d'où la nécessité de faire des commissions rogatoires internationales.

Au titre de son portefeuille d'activités, la cellule a plusieurs projets de conventions avec plusieurs pays. Il en est ainsi de :

- ❖ Trois projets de conventions avec l'Italie ;
- ❖ Quatre projets de conventions avec le Sénégal y compris dans la matière civile et commerciale ;
- ❖ Deux projets de coopération globale avec la Chine (extradition, transfèrement et matière civile) ;
- ❖ Un projet de coopération avec la Côte d'Ivoire ;
- ❖ Des démarches avec le Ghana ;
- ❖ Un Accord tripartite Niger, Tchad, Mali. le Burkina Faso a adhéré et ratifié mais le Mali n'a jusqu'ici pas ratifié ;
- ❖ Des démarches avec la Mauritanie ;

Par ailleurs des procédures sont en cours notamment en matière pénale avec les pays ci-après :

- Le Burkina Faso ;

- Le Mali ;
- Le Tchad ;
- La Belgique ;
- L'Italie ;
- Le Maroc ;
- Le Ghana en matière civile ;
- La Turquie ;
- L'Algérie ;
- La Chine ;
- Les Etats Unis.

Il y'a lieu aussi de souligner de mars à aujourd'hui vingt-deux (22) demandes d'entraide pénale ont été enregistrées.

Le coordonnateur a fini son exposé en soulignant des difficultés au nombre desquelles :

- Des mandats et commissions rogatoires non exécutés ;
- Le manque de personnel (agents et planton).

C'est d'ailleurs pourquoi il envisage de diviser la cellule en deux pôles :

- Un service d'entraide pénale et civile
- Un service extradition et transfèrement ;

Sur ce, le Ministre de la Justice a terminé sa réunion de travail en réitérant ses remerciements et son encouragement à l'endroit de ses deux structures phares du ministère de la Justice.